

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2020/11/24-07-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 24 novembre 2020, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

- Vu** le Code de l'Éducation,
- Vu** les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,
- Vu** les documents comptables présentés au Conseil d'administration,
- Vu** le document de présentation du budget récapitulatif n°2 tel qu'annexé à la présente délibération.

DECIDE :

OBJET : Approbation du budget récapitulatif n°2 pour 2020

Le Conseil d'administration approuve le budget récapitulatif n°2 pour 2020 suivant :

1. Autorisation budgétaires :

7604 ETPT dont 6342 ETPT sous plafond
756 014 400 € d'autorisations d'engagement dont :
530 413 654 € personnel
115 433 730 € fonctionnement
0 € intervention
110 167 016 € investissement
728 474 975 € de crédits de paiement
530 413 654 € personnel
103 480 884 € fonctionnement
0 € intervention
94 580 437 € investissement
680 777 866 € de prévisions de recettes
- 47 697 109 € de solde budgétaire

2. Prévisions budgétaires :

- 6 617 109 € de variation de trésorerie
1 670 615 € de résultat patrimonial
13 529 615 € de capacité d'autofinancement
+ 40 957 256 € d'apport en fonds de roulement

Cette délibération est adoptée avec 27 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Présents et représentés : 32

Fait à Marseille le 24 novembre 2020,

Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université

